

AFFAIRE No 33 - CURAGE DE LA FOSSE DE STOCKAGE DANS LA RAVINE  
DES PATATES A DURAND

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

A la suite des précipitations du 14 et 21 janvier 1985 lors du passage de la dépression "Célestina", la fosse de stockage réalisée en amont de la Ravine des Patates à Durand a été partiellement comblée.

Cette fosse dont le rôle était de réduire le transit des matériaux dans le canal a donc bien fonctionné. Néanmoins pour préserver l'efficacité de ce dispositif en cas de nouvelles crues, il est indispensable de procéder à l'extraction des matériaux ainsi déposés.

Ces travaux dont le coût s'élève à 2 000 000 Francs seront financés par un emprunt auprès de la C.D.C..

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à :

- contracter l'emprunt correspondant ;
- lancer l'appel d'offres et traiter avec l'entreprise retenue : en cas d'appel infructueux, traiter par marché négocié.

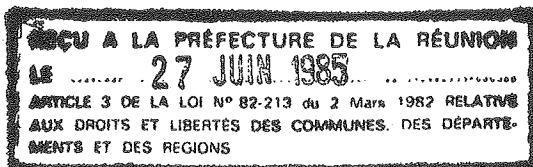
Je mets la question aux voix.

-----  
Le secrétaire donne lecture de l'avis des Commissions.

Les Commissions des Travaux Publics et des Finances sont favorables.  
-----

Décision du Conseil Municipal

Le rapport et l'avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.  
-----



LE MAIRE : Il y a eu beaucoup d'eau cette année. La fosse a, semble-t-il, bien rempli son rôle. D'après ce qui m'a été dit, il y aurait eu beaucoup plus d'eau cette année que durant le cyclone Hyacinthe, tout au moins à certains moments. Le seuil en eau et la fosse de stockage ont bien fonctionné dans cette affaire -ce n'était pas le cas, auparavant-

M. DINDAR D. : Où iront les matériaux qui seront enlevés de la fosse ?

LE MAIRE : Ils sont utilisés par des entreprises de concassage. On envisage, d'ailleurs, d'installer une telle entreprise sur les lieux. Il y a une étude d'impact, car cela se situerait dans un fond. On craint que cette entreprise fasse trop de bruit pour à la fois Montgaillard et Bois-de-Nèfles de l'autre côté. On est donc en train d'étudier cela, pour l'instant. Peut-être pourra-t-on également installer une usine en contrebas et y faire amener les pierres, mais la solution paraît moins appropriée. L'idée, c'est de demander à une entreprise de s'installer à proximité pour utiliser ces pierres. Pour l'instant, on est obligé de les enlever et de les donner à des entreprises éloignées de l'endroit considéré.

Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport et l'avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.

---o-o-oOo-o-o---